

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

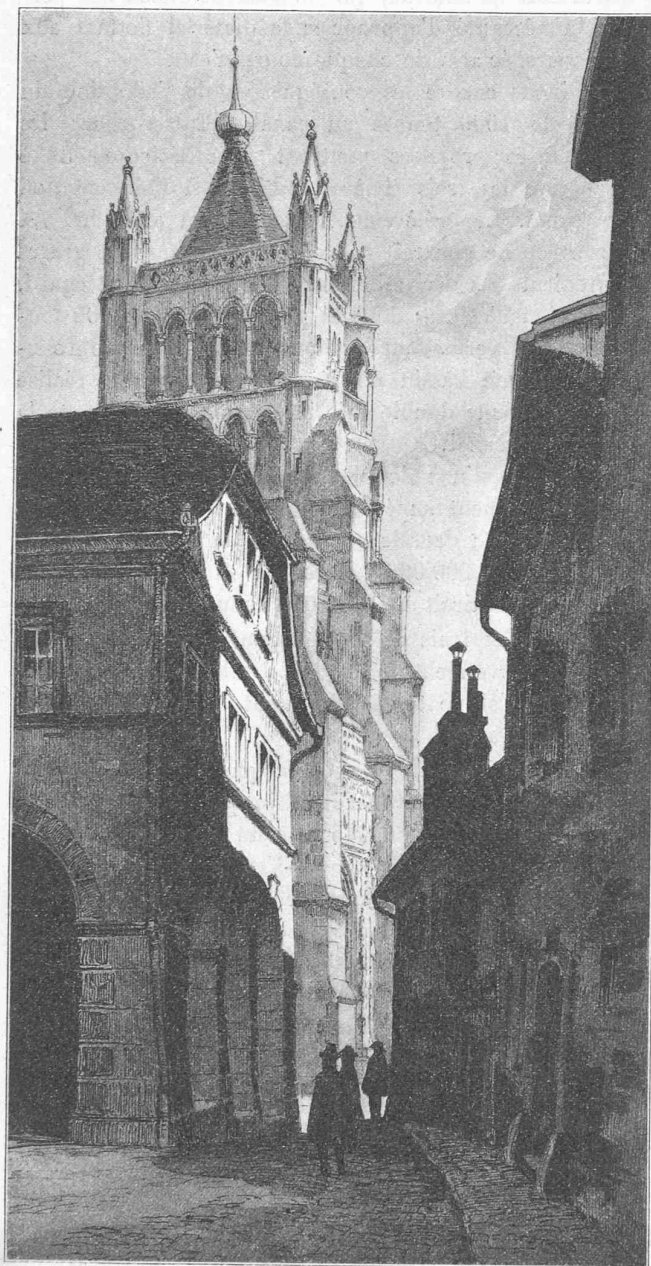
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR LE BATIMENT « DES CONCIERGES », A LAUSANNE



Projet « Maisonneur Abraham de Crousaz » (M. Epitau).
Vue prise du point D.

Sur le Rhône, près de Lyon, l'entrée de la dérivation du canal de Jonage est bien ouverte librement, mais à quelques kilomètres plus en aval on a disposé un barrage de grilles avec vannage, pourvu d'une écluse de protection.

Il y aurait donc lieu d'examiner de très près cette question avant de prendre une décision définitive à cet égard.

Nous concluons donc au maintien du type de chaland de 600 tonnes prévu par nos études sur la voie navigable Chancy-Coblentz.

Concours pour l'étude d'un bâtiment destiné à remplacer celui dit « des concierges », Cité-Devant, n° 5, Lausanne.

Rapport du Jury.

Le Jury nommé par le Conseil d'Etat pour l'examen et le classement des projets de concours, s'est réuni le mercredi 17 avril 1918, à 8 h. 30 du matin, à l'Ecole normale, où l'exposition des projets a été installée.

Le Service des Bâtiments de l'Etat fait rapport que les 24 projets exposés sont parvenus dans le délai prescrit et que tous remplissent les conditions requises par le programme.

Après une étude individuelle des projets présentés, le Jury procède à un premier tour d'élimination.

Sont éliminés, au premier tour, pour qualité et étude insuffisantes, les projets :

N° 4 (*F. Quatorze*), 5 (Cité-Devant, n° 5), 6 (*Similis*), 8 (Avril), 9 (*Simplex*) et 21 (1750).

Au deuxième tour, sont éliminés les projets suivants qui, par leur importance, masquent trop l'ancienne Académie et nuisent au bâtiment contigu destiné à recevoir la Préfecture de Lausanne, comme c'est le cas du bâtiment actuel :

N° 1 (*Vieux Lausanne*), 14 (Pour dégager l'Académie), 15 (En suivant la pente du terrain), 16 (Cad), 22 (Une idée) et 23 (Velin).

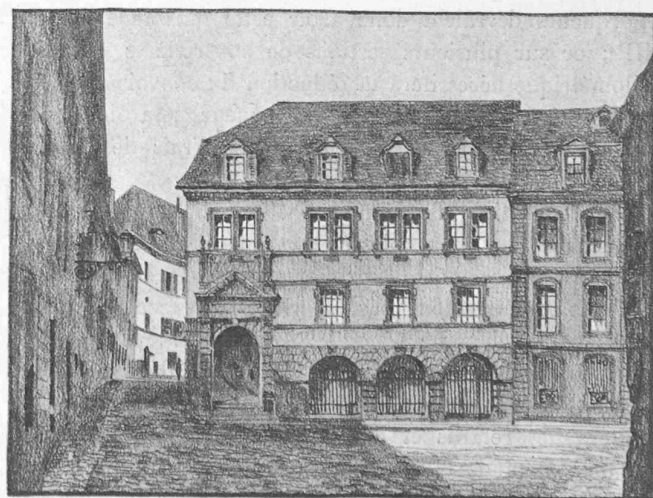
Le Jury procède ensuite à l'examen détaillé des projets restants :

N° 2 (*Archéo*). Projet n'occupant pas tout le terrain et dont les façades sont la répétition, sans autre recherche, du bâtiment n° 6.

N° 3 (*Placette*). Ce projet occupe tout le terrain, il est bien présenté. Bon plan. Façade sud d'une architecture trop monumentale pour la destination de l'immeuble.

N° 7 (*Post Tenebras Lux*). Projet très bien présenté, qui forme un ensemble avec le bâtiment n° 6. La façade nord n'est pas heureuse.

N° 10 (*Maisonneur Abraham de Crousaz*). Projet intéressant et très bien présenté. L'idée de loger, au rez-de-chaussée, un musée lapidaire, est heureuse. Il y a un hors d'échelle entre les arcades des faces sud et ouest et le raccord des dites façades serait, de ce fait, à revoir. L'auteur attire l'attention sur la vue que l'on a, de la cour de l'Académie, sur la tour de la Cathédrale, par une perspective pleine de charme.



Projet « Maisonneur Abraham de Crousaz » (M. Epitau).
Vue prise du point A.

N° 11 (*Sym*). Plan clair, façades répétant l'architecture du bâtiment n° 6. Manque d'intérêt. Le pilastre, marquant le mitoyen, est fâcheux.

N° 12 a (*Pour dégager la cour de l'Académie*). Projet bien étudié, très bien présenté, d'une architecture s'harmonisant bien avec le n° 6, tout en restant un bâtiment très distinct. Les arcades, qui ne sont pas utilisées comme passage autre que l'accès de l'escalier, forment un porche trop important et manquent de caractère local.

Le projet de transformation d'une partie de la Cité, que suggère l'auteur, projet prévoyant une terrasse, est intéressant. La prolongation du porche, par contre supprimant partiellement la vue de l'ancienne Académie, n'est pas à recommander.

N° 12 b (*Pour dégager la cour de l'Académie*). Ce projet est d'une architecture ne cadrant pas avec son entourage.

N° 13 (*Grappe de raisin, dessinée*). Ce projet, d'une architecture rappelant trop servilement celle du bâtiment n° 6, manque d'intérêt. La façade nord est mauvaise. Le raccord brisé en plan des deux immeubles est défectueux.

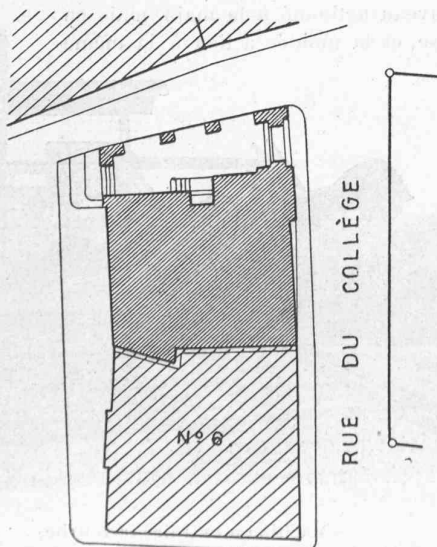
N° 17 (*Hea*). Même observation que pour le projet n° 13, en ce qui concerne l'architecture.

N° 18 (*Deux motifs*). Projet considérant le bâtiment projeté comme un agrandissement de la Préfecture. L'accès aux appartements des concierges est, de ce fait, peu pratique.

N° 19 (*Vulatour*). Projet pouvant devenir intéressant par un complément d'étude. La vue perspective donne bien l'idée de la destination du bâtiment dans l'esprit du programme. Le bâtiment n° 6 (Préfecture) conserve, de cette manière, tout son intérêt et l'ancienne Académie se trouve bien dégagée.

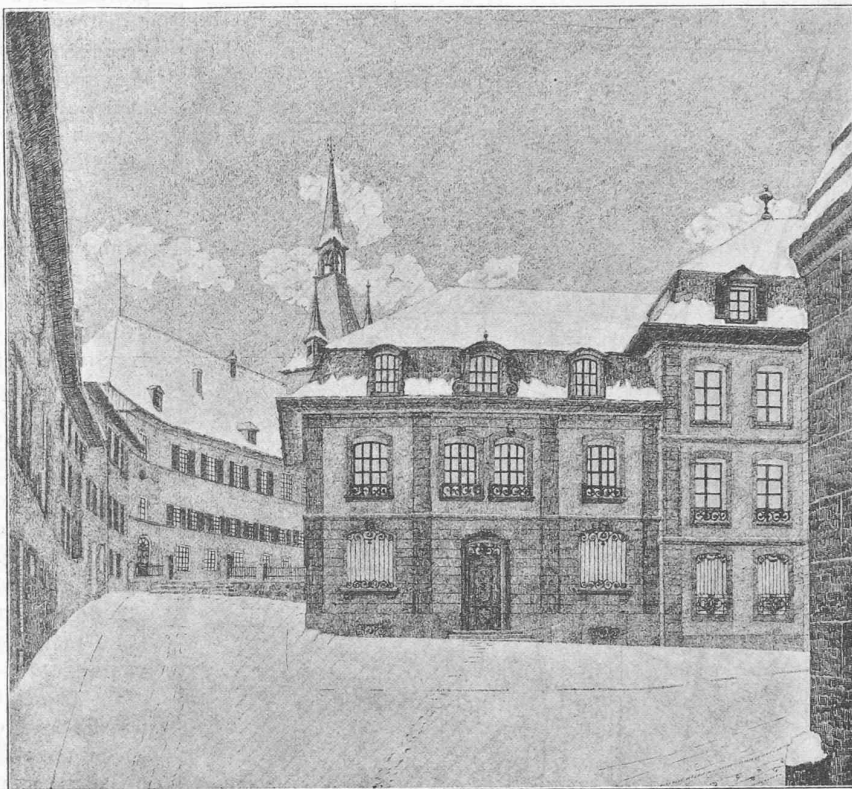
N° 20 (*Simple-Cité*). Quoique manquant d'étude, ce projet a des qualités de simplicité qui laissent leur valeur aux bâtiments environnants.

Le Jury, faisant sien l'idée que, par ses dimensions mo-



Plan de situation du projet de M. Epitoux. — 1 : 500.

CONCOURS POUR LE BATIMENT « DES CONCIERGES », A LAUSANNE



Projet « Vulatour » (M. Guignet).

destes, le bâtiment à reconstruire doit dégager suffisamment l'ancienne Académie, d'une part, et, d'autre part, ne pas nuire au bâtiment de la Préfecture, avec lequel il doit s'harmoniser sans en être un agrandissement, retient les projets n° 10, 12 a, 19 et 20 et les classe comme suit :

1^{er} prix au projet n° 12 a « Pour dégager la Cour de l'Académie ».

2^{me} prix au projet n° 19 « Vulatour ».

3^{me} prix au projet n° 10 « Maisonneur Abraham de Crou-saz ».

Il décide d'attribuer, au projet classé premier, une prime de 600 francs.

Au projet classé deuxième, une prime de 500 francs.

Au projet classé troisième, une prime de 400 francs.

L'ouverture des enveloppes donne les noms suivants :

Le projet n° 12 a, a pour auteurs MM. Schnell et Thévenaz.

Le projet n° 19, a pour auteur M. A. Guignet.

Le projet n° 10, a pour auteur M. G. Epitoux.

Lausanne, le 17 avril 1918.

Ont signé : PAUL ETIER.

CH. GUNTHER, arch.

JEAN FALCONNIER, arch.

Machine à extraire la tourbe.

Avec panier d'extraction à commande par moteur électrique et transporteur automatique.

Description.

Cette machine, construite par les Ateliers J. Bobst & fils, à Lausanne, se compose d'un chariot à déplacement latéral sur rails, lequel sert de guide à un panier d'extraction verti-